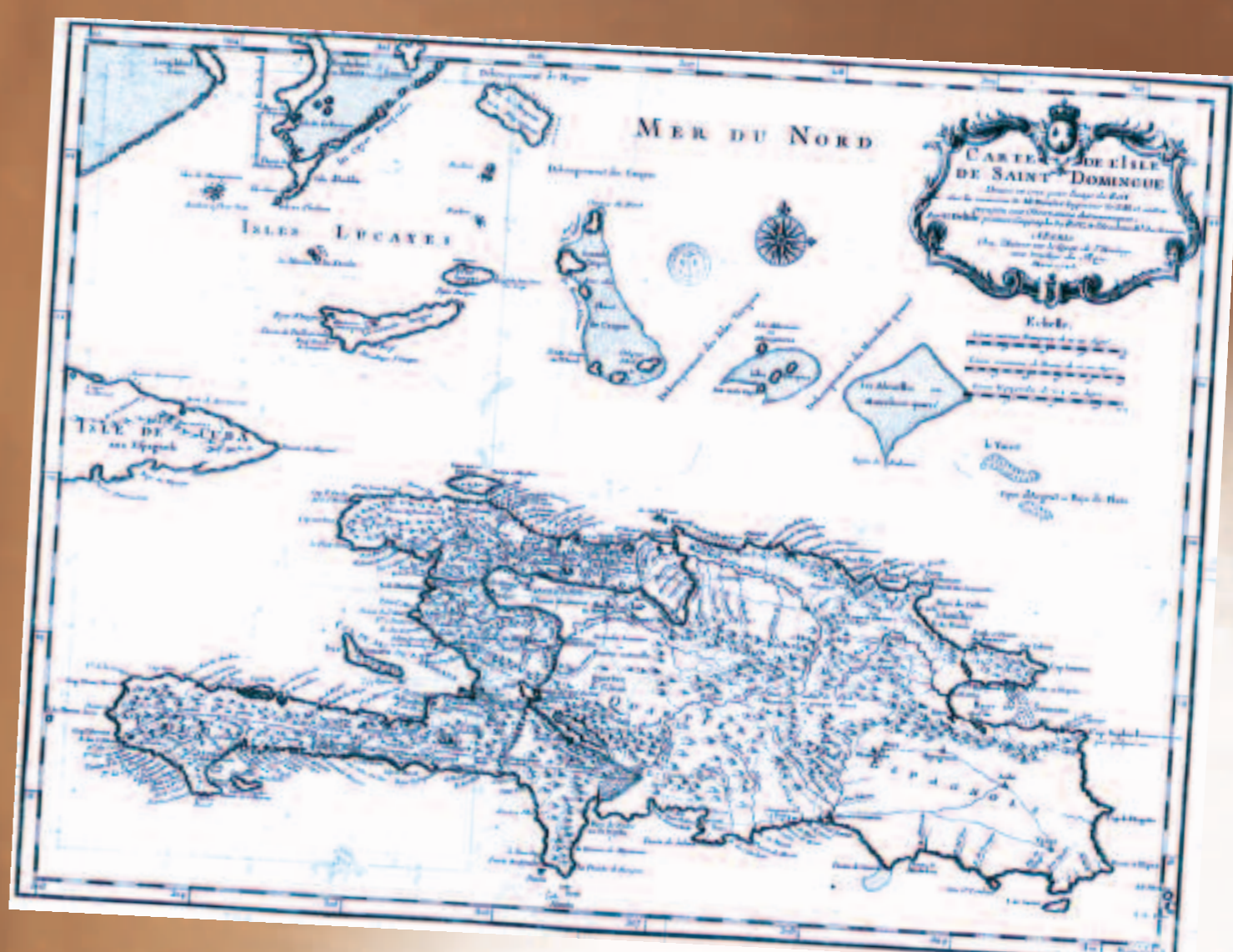


Toussaint Louverture et la révolte de Saint-Domingue

Ancienne possession espagnole devenue française en 1697, Saint Domingue représente à la veille de la Révolution Française les deux tiers du chiffre d'affaires de toutes les colonies françaises.

Sur l'équivalent de trois départements français, 30.000 planteurs gérant 8.500 entreprises et 50.000 hommes de couleurs libres exploitent une situation économique florissante où plus de 500.000 esclaves assurent le travail et sont exclus de la prospérité. En érigeant le principe indivisible de la liberté et de l'égalité, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, proclamée par la Révolution Française allait avoir un retentissement incalculable dans la société coloniale. Mais l'application de cette Déclaration des Droits aux colonies fut repoussée par l'Assemblée constituante, malgré les exigences des libres de couleur et le risque d'une révolte généralisée des esclaves eux-mêmes.

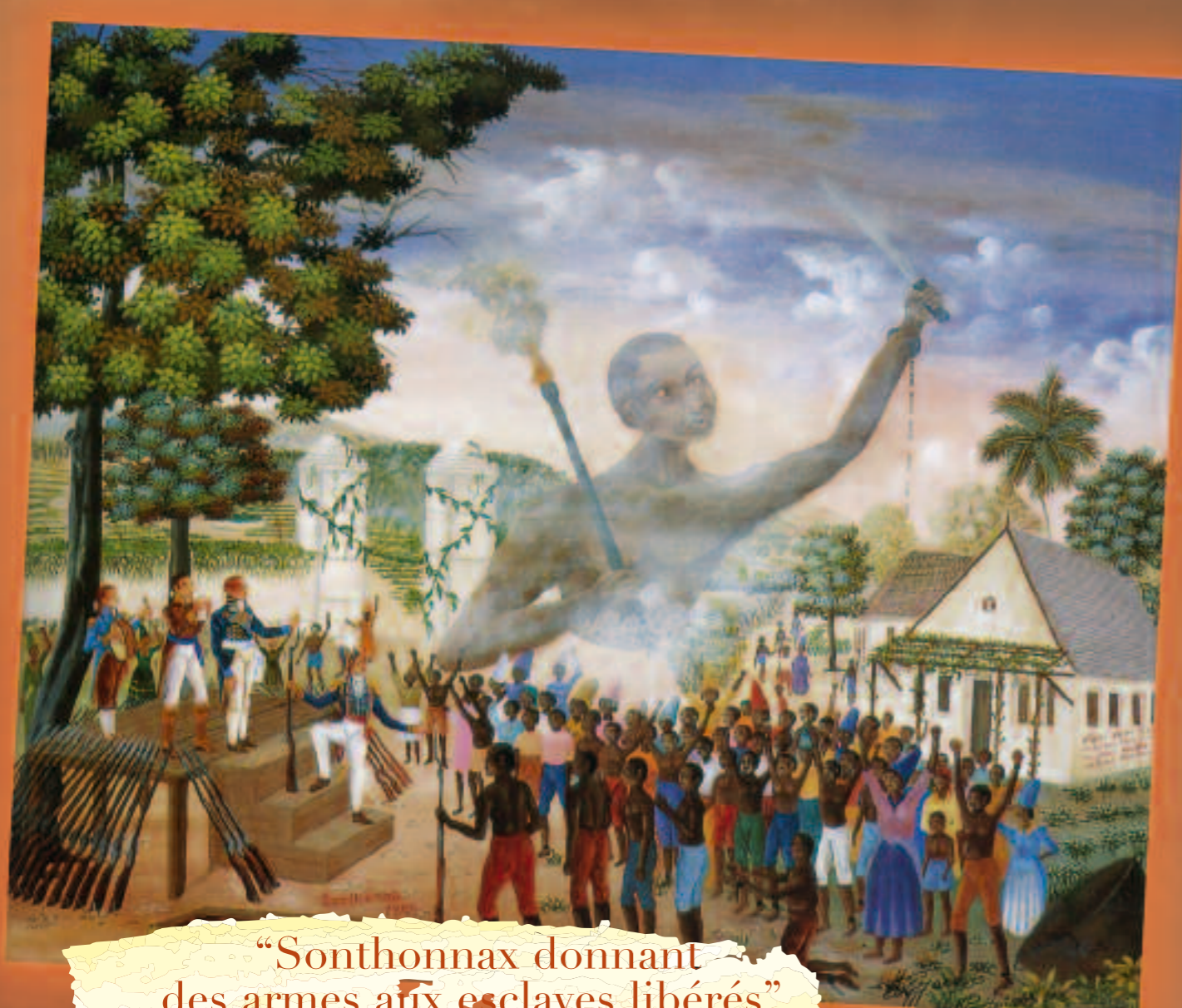


Carte de la colonie française de Saint-Domingue.

Dans la nuit du 22 au 23 août 1791 lors de la fameuse cérémonie du Bois Caïman, se réunissent sous l'autorité de Boukman et des responsables vaudous, quelques milliers d'esclaves. C'est le début de l'insurrection générale des esclaves du Nord.

C'est en novembre que le Nègre Toussaint, descendant d'un haut dignitaire du royaume d'Allada dans l'actuel Bénin, né vers 1743 sur la plantation Bréda et affranchi vers 1776, se rallie au mouvement insurrectionnel. C'est à la tête d'une troupe de 3.000 hommes ralliés à l'Espagne qu'il fait ses premières armes.

Ne pouvant mater le soulèvement des esclaves et face aux nouveaux dangers ouverts sur les frontières de la colonie par la guerre avec

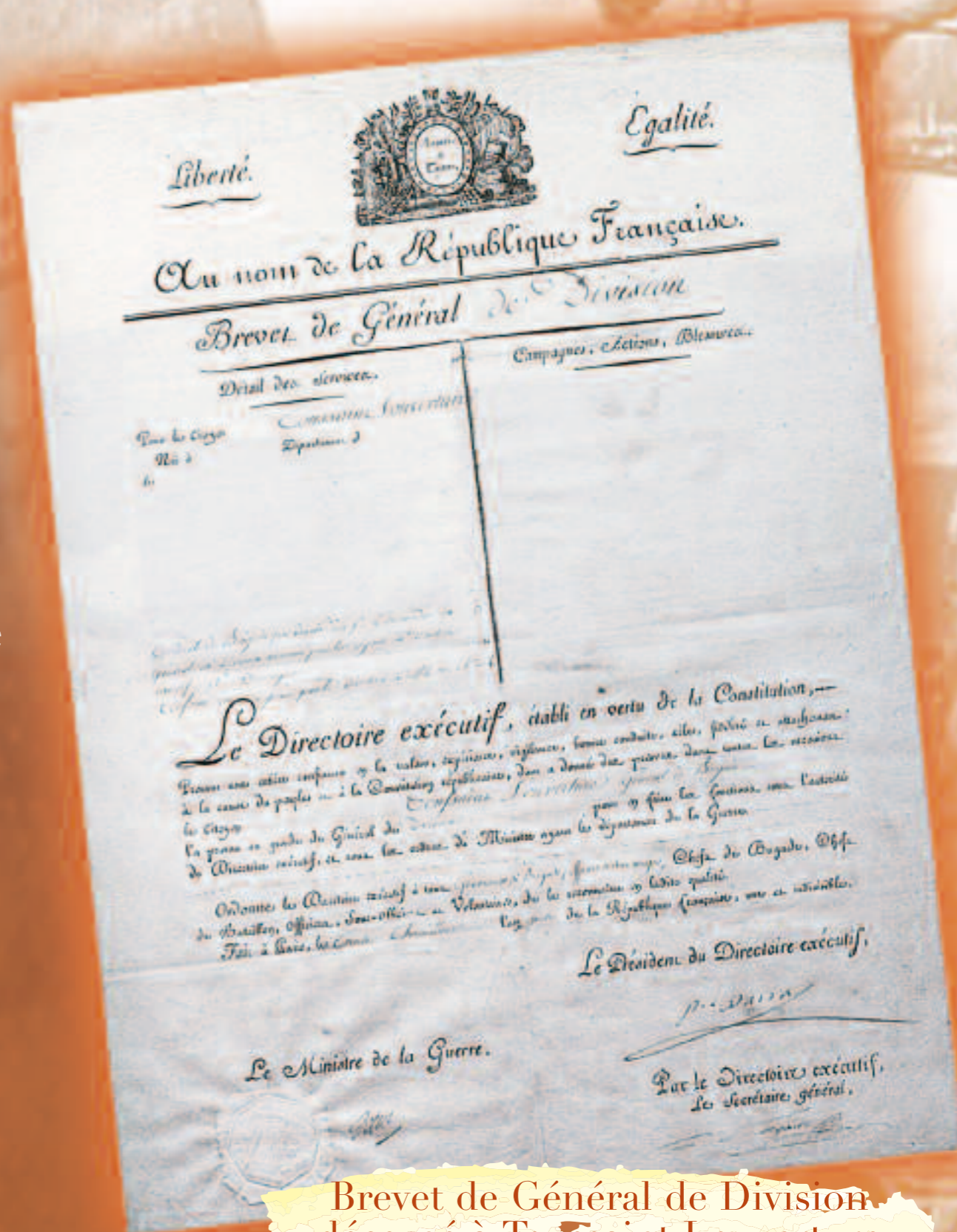


"Sonthonnax donnant des armes aux esclaves libérés". Tableau de Eddy Jacques.

l'Angleterre et l'Espagne, le Commissaire Sonthonnax, pour rallier les Noirs à la République, proclame le 29 août 1793 l'abolition de l'esclavage dans la Colonie de Saint-Domingue. Cette décision est confirmée le 4 février 1794 par la Convention nationale qui l'étend à toutes les colonies françaises.

Cette décision ramène dans le camp de la République Toussaint Louverture qui en quelques semaines écrase les troupes espagnoles. En octobre 1795, le Directoire le nomme général de l'armée française et en 1797, général en chef des armées de Saint-Domingue. En 1798 les Anglais vaincus sont obligés d'évacuer l'île et le traité signé entre Toussaint-Louverture et le Général anglais Maitland est comme le dira Aimé Césaire "le premier acte de l'indépendance d'Haïti".

Arrêté du premier Consul Napoléon Bonaparte du 4 thermidor An X prévoyant le transfert du nommé Toussaint Louverture au Fort de Joux.



Brevet de Général de Division décerné à Toussaint Louverture le 30 Thermidor An IV.



En janvier 1801, Toussaint Louverture fait occuper la partie espagnole de l'île et promulgue une constitution qui fait de Saint-Domingue une colonie autonome dont il est le gouverneur à vie.

En métropole, la pression du lobby esclavagiste pousse à un retour à l'ordre ancien et la paix d'Amiens permet à Bonaparte d'envoyer un corps expéditionnaire de 25.000 hommes, conduit par son beau-frère le Général Leclerc, pour abattre le pouvoir louverturien, lequel arrive en janvier 1802.

L'annonce du rétablissement de l'esclavage le 20 mai 1802 provoque la résistance à outrance. S'engage alors une dramatique campagne qui va mettre les ports, les villes et les campagnes à feu et à sang. Invité à une convention de paix et d'amnistie, Toussaint Louverture est arrêté. Détenu il est embarqué sur le navire "le Héros" qui appareille vers la France où il arrive en rade de Brest le 9 juillet. Le 13 août il est transféré au Fort de Joux où il arrive le 23 août 1802.

